

TARIFS DES CONCESSIONS

Inhumation traditionnelle avec ou sans caveau et monument apparent :

Les concessions sont attribuées par mètre carré entier. Les terrains font 2,50 de long sur 1,50 de large soit 3,75 m² quelle que soit la grandeur de la cuve et entre chaque tombe un espace de 0,30 m.

Pleine terre (sans possibilité de faire un caveau) ou Caveau

Tarif d'une concession perpétuelle → 2 250 €

Pour la mise en place d'un caveau ou monument funéraire (2, 4, 6 ou 8 places), il convient de se rapprocher d'un service de pompes funèbres, pour la demande d'autorisation de travaux auprès de la commune.

Columbarium :

La dimension individuelle du columbarium est de 50 x40 cm, il peut être déposé 4 urnes maximum de dimension standard.

Tarif de la concession (Columbarium) perpétuelle → 597 €

Cavurne :

La dimension individuelle du columbarium est de 50 x40 cm, il peut être déposé 4 urnes maximum de dimension standard.

Tarif de la concession (Cavurne) perpétuelle → 770 €

Je verse ce jour le prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par le tarif en vigueur, fixé par la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2026, soitEuros, chèque déposé à l'ordre du trésor public.

MERCI DE JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE CONCESSION :

- La photocopie de votre carte d'identité
- La photocopie de votre livret de famille
- Un justificatif de domicile

A Claret, le

Nom, prénom
Signature du demandeur